

CCAS de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU

Séance du 13 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 du mois de décembre à 10heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous-la Vice-présidence de Mme Pascale MARZAT, Vice-Présidente.

Nombre d'Administrateurs en exercice: 10

Présents: 6

Mme Pascale MARZAT, M. RIFFAUD Guy, Mme Benedicte LABBE, Mme Amandine VIGNERON, Mme BERNADAS Rose, Mme DUBREUIL Arlette.

Absent et M. PEYRONDET Laurent qui a donné procuration à Mme MARZAT représenté : 1

Absents: 3 Mme LESCOMBE Lydia, Mme ESCOLA Anne, M. IRAOLA

Date d'envoi de la convocation le 09 Décembre deux mille dix neuf

M. RIFFAUD Guy est élu secrétaire de séance.

N° DL13122019-05 EHPAD: Notification budget ARS

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Lacanau après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget alloué 2019 de l'ARS pour l'EHPAD « le Bois de Sémignan », qui traduit les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 628 099.11 €

Recettes: 628 099.11 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



La Vice-Présidente.

Pascale MARZAT

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Notine

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc

2 4 DEC. 2019

e: 2 4 DEC. 2019